

Les Iles Chausey

ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES DE LA GRANDE ILE DE CHAUSEY



Novembre 2009

Réalisation : Claudine
FORTUNE
Botaniste
Avec la participation de
Catherine **PALLARD**



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

2. METHODOLOGIE

3. RESULTATS

3.1. CARTOGRAPHIE DES ESPÈCES PATRIMONIALES

3.2. AUTRES ESPÈCES INTERESSANTES

3.3. ESPÈCES PATRIMONIALES NON REVUES EN 2009

3.4. PRECONISATIONS DE GESTION EN VUE DE LA CONSERVATION DES ESPECES PATRIMONIALES

3.5. PRECONISATIONS DE GESTION EN VUE DE LA CONSERVATION DES AUTRES ESPECES INTERESSANTES

3.6. ESPECES POTENTIELLEMENT ENVAHISSANTES

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES DE LA GRANDE ILE DE CHAUSEY

1. INTRODUCTION

La présente étude concerne les espèces patrimoniales présentes sur la propriété de la SCI, sur la Grande Ile de Chausey. Elle porte sur les plantes vasculaires inféodées aux milieux terrestres, les espèces marines ne sont pas prises en compte.

2. METHODOLOGIE

Sont ici considérées comme patrimoniales :

■ Les espèces végétales protégées au niveau européen (espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive européenne « habitats, faune, flore ») ; les espèces végétales intégralement protégées par la loi sur l'ensemble du territoire national et les espèces végétales intégralement protégées par la loi en Basse-Normandie.

■ Les espèces non protégées mais appartenant à la liste rouge des espèces végétales menacées du Massif armoricain.

■ Les espèces appartenant à la liste hiérarchisée des espèces rares et patrimoniales de Basse-Normandie. Dans cette liste, le degré de menace pesant sur l'espèce est subdivisé en cinq catégories, des espèces les plus menacées à celles qui le sont un peu moins : espèce présumée disparue, espèce estimée en danger de disparition, espèce vulnérable, espèce menacée, espèce à surveiller. Certaines espèces végétales de cette liste font l'objet d'une fiche détaillée dans l'ouvrage « Flore rare et menacée de Basse-Normandie » de C. Zambettakis et M. Provost (2009).

■ Les espèces non protégées mais considérées comme menacées de disparition de la métropole dans la liste rouge des espèces d'orchidées menacées en France (catégories « en danger critique d'extinction », « en danger » et « vulnérable »).

Quelques espèces n'appartenant pas à ces listes mais cependant rares en Basse-Normandie ont également été cartographiées.

Le site a été parcouru lors de trois passages, en mai, début juin et fin juin 2009. Les espèces patrimoniales ont été repérées sur le terrain et localisées sur une photo aérienne. Lorsque c'était concrètement réalisable, une estimation de l'ordre de grandeur de la population totale a été réalisé (comptage de pieds, estimation de la surface occupée).

Du fait des tontes précoces, il est possible que certaines espèces soient passées inaperçues.

La détermination des taxons a essentiellement été faite sur le terrain à l'aide de différentes flores mentionnées dans

la bibliographie ; cependant, certains taxons d'identification plus délicate ont fait l'objet d'une étude au laboratoire, à la loupe binoculaire.

3. RESULTATS

3.1. CARTOGRAPHIE DES ESPECES PATRIMONIALES

La cartographie des espèces patrimoniales est présentée en annexe.

Sur la zone étudiée, les espèces patrimoniales suivantes ont été observées :

Deux espèces végétales intégralement protégées par la loi sur l'ensemble du territoire national : l'oeillet de France, *Dianthus gallicus* et le chou marin, *Crambe maritima*.

Sept espèces végétales intégralement protégées par la loi en région Basse-Normandie : le géranium sanguin, *Geranium sanguineum*, le trèfle raide, *Trifolium strictum*, le trèfle de Boccone, *Trifolium bocconeii*, le polycarpon à quatre feuilles, *Polycarpon tetraphyllum*, la romulée à petites fleurs, *Romulea columnae*, la garance voyageuse, *Rubia peregrina*, la soude ligneuse, *Suaeda vera*.

Une espèce non protégée classée dans la catégorie « espèce présumée disparue » dans la liste hiérarchisée des espèces rares et patrimoniales de Basse-Normandie : la gesse sphérique, *Lathyrus sphaericus*.

Une espèce protégée classée dans la catégorie « espèce estimée en danger de disparition » dans la liste hiérarchisée des espèces rares et patrimoniales de Basse-Normandie : le trèfle raide, *Trifolium strictum*.

Deux espèces classées dans la catégorie « espèce menacée » dans la liste hiérarchisée des espèces rares et patrimoniales de Basse-Normandie : le trèfle de Boccone, *Trifolium bocconeii* et l'atropis fasciculé, *Puccinellia fasciculata*. Parmi ces deux espèces, seule la dernière n'est pas protégée.

Huit espèces classées dans la catégorie « à surveiller » dans la liste hiérarchisée des espèces rares et patrimoniales de Basse-Normandie : l'oeillet de France, *Dianthus gallicus*, le chou marin, *Crambe maritima*, le géranium sanguin, *Geranium sanguineum*, le polycarpon à quatre feuilles, *Polycarpon tetraphyllum*, la romulée à petites fleurs, *Romulea columnae*, la garance voyageuse, *Rubia peregrina*, la soude ligneuse, *Suaeda vera*, le statice anglonormand, *Limonium normannicum*. Parmi ces huit espèces, seule la dernière n'est pas protégée.

Trois espèces appartenant à la liste rouge des espèces végétales menacées du Massif armoricain, non protégées, mais rares sur l'ensemble du territoire armoricain (annexe 1) : l'atropis fasciculé, *Puccinellia fasciculata*, le statice anglo-normand, *Limonium normannicum*, l'avoine pubescente, *Avenula pubescens*.

Cinq espèces appartenant à la liste rouge des espèces végétales menacées du Massif armoricain, non protégées, mais rares sur une partie du territoire armoricain (annexe 2) : le panicaut de mer, *Eryngium maritimum*, l'orchis bouc, *Himantoglossum hircinum*, la renoncule de Baudot, *Ranunculus baudotii*, la cynoglosse officinale, *Cynoglossum officinale*, l'ail cilié, *Allium subhirsutum*.

Une espèce non protégée mais considérée comme « vulnérable » dans la liste rouge des espèces d'orchidées menacées en France : l'orchis à fleurs lâches, *Orchis laxiflora*.

3.1.1. L'oeillet de France, *Dianthus gallicus*

Famille des caryophyllacées. Cette espèce protégée sur l'ensemble du territoire français est présente sur les dunes du tombolo, à la fois sur la dune de l'Anse à Gruel et la dune de Grande Grève jusqu'en bordure du sentier qui conduit à Grosmont.

Selon Zambettakis et Provost (2009), cette espèce est connue dans 9 localités de Basse-Normandie. En ce qui concerne le degré de menace pesant sur cette espèce, elle a été classée dans la catégorie « espèce à surveiller ».



L'oeillet de France, *Dianthus gallicus*

3.1.2. Le chou marin, *Crambe maritima*

Famille des brassicacées. Le chou marin est également une espèce protégée sur l'ensemble du territoire national. Cette espèce aurait existé autrefois sur l'archipel, sa localisation exacte n'étant toutefois pas connue. Un pied, qui aurait été introduit, se maintient encore actuellement au sud de la Pointe de l'Enfer.

Un très jeune pied a été observé, au niveau de la laisse de mer, sur la plage de Grande Grève. Implanté dans du sable fin, il semble avoir peu de chance de s'y maintenir, il risque d'être arraché lors des grandes marées.

Le chou marin, espèce protégée au niveau national, serait présent dans 36 stations en Basse-Normandie, d'après Zambettakis et Provost (2009) ; il est classé dans la catégorie « espèce à surveiller ».



Le chou marin, *Crambe maritima*

3.1.3. Le géranium sanguin, *Geranium sanguineum*

Famille des géraniacées. Le géranium sanguin est bien implanté sur la Grande Ile, où il constitue de belles populations sur les dunes et arrière-dunes de Port Homard, de Grande Grève et de l'Anse à Gruel.

Selon Zambettakis et Provost (2009), il s'agit de la seule localité du littoral nord de la France, à l'exception d'une station dans le Nord-Pas-de-Calais. Cette espèce protégée en région Basse-Normandie est classée dans la catégorie « espèce à surveiller ».



Le géranium sanguin, *Geranium sanguineum*

3.1.4. Le trèfle raide, *Trifolium strictum*

Famille des fabacées. Ce trèfle est protégé en région Basse-Normandie. Il a été observé pour la première fois à Chausey en 2005, sous le phare (ERICA N°20).

En 2009, cette plante a également été observée en petites taches sur les terrains de la SCI, notamment en bordure des sentiers passant près de l'Anse aux Chevaux et de la Pointe de Bretagne. Une autre population a été observée à la base du tombolo, également en bordure de sentier.

Une autre station est située au nord de Château Renault, dans une prairie qui avait été superficiellement décapée en 2006, lors de la création du lagunage. Ce trèfle a été observé de manière diffuse dans le secteur décapé. Au total, sur les terrains de la SCI, il occupait en 2009 une surface de l'ordre de 5 à 10 mètres carrés.

A l'heure actuelle, en Basse-Normandie, le trèfle raide n'existe plus qu'à Chausey. Zambettakis et M. Provost (2009) classent le trèfle raide dans la catégorie « espèce estimée en danger de disparition ».



Le trèfle raide : *Trifolium strictum*

3.1.5. Le trèfle de Boccone, *Trifolium bocconeii*

Famille des fabacées. Le trèfle de Boccone est protégé en Basse-Normandie. Une population diffuse, plus ou moins en mélange avec le trèfle raide, estimée à quelques mètres carrés, a été observée en 2009 au nord de Château Renault, dans la prairie décapée.

Selon Zambettakis et Provost (2009), en Basse-Normandie, ce trèfle est connu dans 4 localités récentes. Il est classé dans la catégorie « espèce menacée ».

A. Livory, (1995), parle du « très rare *Trifolium bocconeii* que Besnou (1881) est le seul à avoir mentionné ».



Le trèfle de Boccone, *Trifolium bocconeii*

3.1.6. Le polycarpon à quatre feuilles, *Polycarpon tetraphyllum* s.l.

Famille des caryophyllacées. Ce taxon est protégé en région Basse-Normandie. Cette plante plutôt nitrophile est bien implantée sur la Grande Ile de Chausey. En 2009, les effectifs ont été estimés supérieurs au millier de pieds sur l'ensemble de l'île. On le trouve çà et là, notamment en bordure de mer, mais il est également bien implanté sur les pelouses bordant la chapelle.

Selon Zambettakis et Provost (2009), le polycarpon à quatre feuilles est présent dans 18 localités de Basse-Normandie. Il est classé en « espèce à surveiller ».



Le polycarpon à quatre feuilles , *Polycarpon tetraphyllum* s.l.

3.1.7. La romulée à petites fleurs, *Romulea columnae*

Famille des iridacées. Cette petite plante fort discrète à floraison très précoce n'a pas été cartographiée dans le cadre de la présente étude qui s'est déroulée en mai et juin. Cette espèce serait à cartographier lors de la floraison, en avril, par temps ensoleillé. En effet, par temps couvert, les fleurs sont fermées et la plante peut passer totalement inaperçue. Elle semble cependant bien implantée à Chausey.

La romulée est protégée en région Basse-Normandie. Selon Zambettakis et Provost (2009), elle est présente dans 13 localités différentes de Basse-Normandie. Elle est classée dans la catégorie « espèce à surveiller ».



La romulée à petites fleurs, *Romulea columnae*

3.1.8. La garance voyageuse, *Rubia peregrina*

Famille des rubiacées. La garance voyageuse est une plante protégée en Basse-Normandie. Elle est bien implantée sur la Grande Ile de Chausey. Elle est surtout abondante dans les dunes et arrière-dunes de Grande Grève, de l'Anse à Gruel et de Port Marie. On la trouve aussi, en bordure de haie et dans les fourrés, notamment dans la prairie située au sud de la chapelle et dans le secteur de l'Anse aux Chevaux. Il convient toutefois de remarquer que les zones de fourrés denses n'ont pu être explorées, par conséquent la garance a pu passer inaperçue dans ces secteurs.

La garance voyageuse ne comporte pas de fiche dans la « Flore rare et menacée de Basse-Normandie », elle est cependant classée dans la catégorie « espèce à surveiller ». Dans l'atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie, elle est présente dans 6 mailles.



La garance voyageuse, *Rubia peregrina*

3.1.9. La soude ligneuse, *Suaeda vera*

Famille des chénopodiacées. La soude ligneuse est protégée en région Basse-Normandie. Elle a été observée au niveau d'une ancienne carrière, sous le sémaphore, où elle occupe une surface estimée à environ une cinquantaine de mètres carrés et à proximité du village des Blainvillais où elle occupe environ une dizaine de mètres carrés.

Comme pour l'espèce précédente, la soude ligneuse n'a pas de fiche dans la « Flore rare et menacée de Basse-Normandie », mais est cependant classée dans la catégorie « espèce à surveiller ». Elle est présente dans 7 mailles dans l'atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie.



La soude ligneuse, *Suaeda vera***3.1.10. L'atropis fasciculé, *Puccinellia fasciculata***

Famille des poacées. Cette graminée appartenant à la liste rouge des espèces végétales menacées du Massif armoricain (annexe 1) a été observée en bordure du chemin entre la ferme et le village des Blainvillais, sur quelques mètres carrés.

L'atropis fasciculé ne comporte pas de fiche dans la « Flore rare et menacée de Basse-Normandie » ; il n'est pas protégé, cependant, dans la liste hiérarchisée des espèces rares et patrimoniales de Basse-Normandie, il est classé dans la catégorie « espèce menacée ».

L'atropis fasciculé est signalé dans 7 mailles de l'atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie.



L'atropis fasciculé, *Puccinellia fasciculata*

3.1.11. Le statice anglo-normand, *Limonium normanicum*

Famille des plombaginacées. Il appartient à la liste rouge des espèces végétales menacées du Massif armoricain (annexe 1). Il est endémique du golfe normano-breton mais non protégé. Cette espèce du schorre à floraison estivale n'a pas été cartographiée dans le cadre de cette étude (qui s'est déroulée, rappelons-le, au cours des mois de mai et juin), étant donné que sa détermination, quelque peu délicate, nécessite l'observation méticuleuse d'inflorescences suffisamment développées. La cartographie de ce taxon serait donc à réaliser en été. La présence du statice à feuilles de lychnis, *Limonium auriculae-ursifolium*, signalé par le passé à Chausey serait à confirmer, ces deux taxons très proches ont longtemps été confondus.

Zambettakis et Provost (2009) regroupent ces deux taxons classés dans la catégorie « espèce à surveiller ». D'après ces auteurs, ces deux taxons confondus sont signalés dans onze points en région Basse-Normandie.



Le statice anglo-normand, *Limonium normannicum*

3.1.12. L'avoine pubescente, *Avenula pubescens*

Famille des poacées. Cette graminée non protégée appartient à la liste rouge des espèces végétales menacées du Massif armoricain (annexe 1). Elle est bien représentée sur la Grande Ile de Chausey. On la trouve en prairie, dune ou arrière-dune. Elle est bien implantée dans les prairies situées au sud de la chapelle, dans les secteurs allant de Port Marie à l'Anse aux Chevaux ; elle est également présente dans la presqu'île conduisant à Grosmont. L'avoine pubescente est signalée dans 7 mailles de l'atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie.



L'avoine pubescente, *Avenula pubescens*

3.1.13. Le panicaut de mer, *Eryngium maritimum*

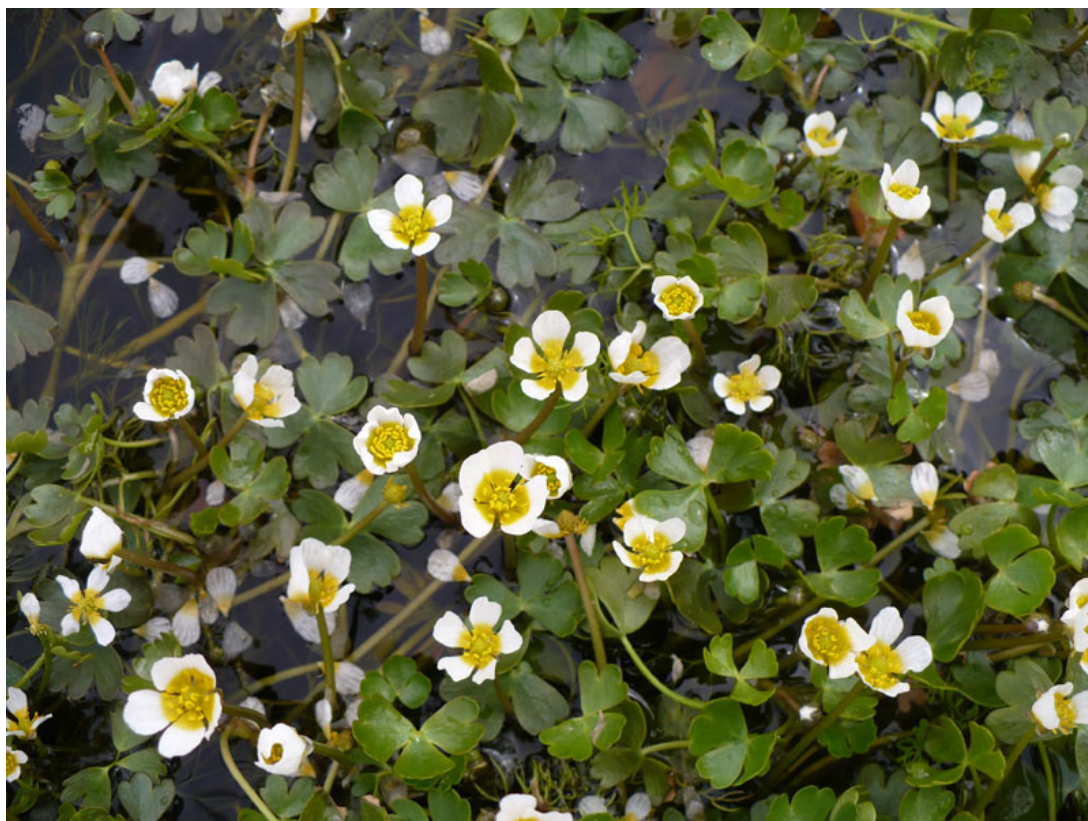
Famille des apiacées. Le panicaut de mer appartient à la liste rouge des espèces végétales menacées du Massif armoricain (annexe 2), il n'est pas protégé. Il est bien implanté sur la Grande Ile où la population totale était de l'ordre du millier de pieds, en 2009. Il est relativement abondant dans les dunes de Grande Grève et de Port Marie. Il est présent, ponctuellement, dans les dunes de Port Homard et de l'Anse à Gruel. Il est noté dans 40 mailles au sein de l'atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie.



Le panicaut de mer, *Eryngium maritimum*

3.1.14. La renoncule de Baudot, *Ranunculus baudotii*

Famille des renonculacées. Cette plante aquatique non protégée, appartenant à la liste rouge des espèces végétales menacées du Massif armoricain (annexe 2), est présente dans la mare de la jonchaie où elle était relativement abondante en 2009 ; elle occupait une superficie estimée approximativement à trente mètres carrés. Dans l'atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie, la renoncule de Baudot a été cartographiée dans 10 mailles.



La renoncule de Baudot, *Ranunculus baudotii*

3.1.15. L'orchis bouc, *Himantoglossum hircinum*

Famille des orchidacées. Un pied seulement de cette belle orchidée non protégée, appartenant à la liste rouge des espèces végétales menacées du Massif armoricain (annexe 2), a été observé dans l'arrière dune de Port Marie. Cette plante n'est pas mentionnée par A. Livory (1995).

D'après l'atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie, l'orchis bouc est présent dans 102 mailles



L'orchis bouc, *Himantoglossum hircinum*

3.1.16. La cynoglosse officinale, *Cynoglossum officinale*

Famille des boraginacées. La cynoglosse officinale appartient à la liste rouge des espèces végétales menacées du Massif armoricain (annexe 2), elle n'est pas protégée. Une station unique de cette belle boraginacée, représentée par 5 pieds seulement a été observée en 2009, près de la barrière matérialisant la limite de propriété de la SCI. La cynoglosse officinale est signalée dans 13 mailles de l'atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie.



La cynoglosse officinale, *Cynoglossum officinale*

3.1.17. L'ail cilié, *Allium subbirsutum*

Famille des liliacées. L'ail cilié appartient à la liste rouge des espèces végétales menacées du Massif armoricain (annexe 2), il n'est pas protégé. Il est présent très ponctuellement, sur approximativement un mètre carré, dans un chemin situé au sud de la ferme, sur un muret et au pied d'un muret, près d'une ancienne auge de pierre. L'ail cilié ne figure pas dans l'atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie et n'est pas mentionné par A. Livory (1995).



L'ail cilié, *Allium subhirsutum*

3.1.18. La gesse sphérique, *Lathyrus sphaericus*

Famille des fabacées. Sur la Grande Ile de Causey, cette plante a été observée en 2009 dans la dune de Grande Grève et en plus petite quantité dans la dune de l'Anse à Gruel. La population totale a été estimée à plus d'un millier de pieds.

La gesse sphérique ne comporte pas de fiche dans la « Flore rare et menacée de Basse-Normandie », cependant Zambettakis (2008) la classe dans la catégorie « espèce présumée disparue », elle n'est pas protégée. D'après Provost (1993), la seule localité de la gesse sphérique connue en Basse-Normandie, et découverte en 1982 se situe sur un des îlots de Causey.



La gesse sphérique, *Lathyrus sphaericus*

3.1.19. L'orchis à fleurs lâches, *Orchis laxiflora*

Famille des orchidacées. Cette orchidée des prairies humides non protégée n'appartient ni à la liste rouge des espèces végétales menacées du Massif armoricain ni à la liste hiérarchisée des espèces rares et patrimoniales de Basse-Normandie. A l'heure où nous rédigeons ces lignes, nous venons d'apprendre son classement en « espèce vulnérable » dans la liste rouge des espèces d'orchidées menacées en France. (Dossier de presse d'octobre 2009). L'orchis à fleurs lâches est abondant dans la prairie humide où est implanté le lagunage.



L'orchis à fleurs lâches, *Orchis laxiflora*

A titre d'information, certaines plantes présentes à Chausey font l'objet d'une récolte réglementée dans la Manche :

■ La récolte ou ramassage de toute partie aérienne ou souterraine est interdite pour le panicaut de mer, *Eryngium maritimum* L..

■ La récolte ou ramassage de toute partie aérienne ou souterraine est interdite mais la cueillette des fleurs autorisée, pas plus que ce que peut contenir une main, pour la lavande de mer à feuilles de lychnis, *Limonium auriculae-ursifolium*, la lavande de mer à deux nervures, *Limonium binervosum*, la lavande de mer commune, *Limonium vulgare*, le fragon petit houx, *Ruscus aculeatus*.

3.2. AUTRES ESPECES INTERESSANTES

3.2.1. Le brome de Madrid, *Bromus cf madritensis*

Famille des poacées. Cette graminée n'a été observée que très ponctuellement, en bordure du chemin du tombolo. La population a été estimée à environ 150 pieds. D'après Provost (1993), le brome de Madrid n'est connu en Basse-Normandie que dans l'archipel de Chausey, il n'est pas protégé et n'appartient à aucune des listes mentionnées dans cette étude.



Le brome de Madrid, *Bromus madritensis*

3.2.2. La jusquiame noire, *Hyoscyamus niger*

Famille des solanacées. Cette belle rudérale n'a été observée que ponctuellement en 2009 sur la Grande Ile : au pied du sémaphore (10 pieds) et en haut de plage, aux Blainvillais (13 pieds). La jusquiame noire qui s'est considérablement raréfiée n'est notée que dans 5 mailles dans l'atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-

Normandie.



La jusquiame noire, *Hyoscyamus niger*

3.2.3. Le mélilot à petites fleurs, *Melilotus indicus*

Famille des fabacées. Il a été observé en un point unique, devant le portail de Château Renault donnant sur la plage. La population a été estimée à une centaine de pieds, généralement de petite taille. Selon Provost (1993), en Basse-Normandie, le mélilot à petites fleurs est « une adventice accidentelle qui a toujours été rare et dont on n'a pas retrouvé la trace dans la région depuis bien des décennies. »



Le mélilot à petites fleurs, *Melilotus indicus*3.2.4. Le lotier très étroit, *Lotus angustissimus*

Famille des fabacées. Quelques pieds ont été observés en 2009, avec *Trifolium bocconeï* et *Trifolium strictum*, dans la prairie décapée située au nord de Château Renault. D'après Provost (1993), le lotier très étroit est connu dans sept mailles, en Basse-Normandie. Selon Livory (1995), « le très rare *Lotus angustissimus* n'a pas été revu (à Chausey) depuis le 19^{ème} siècle ».

Le lotier très étroit, *Lotus angustissimus*

Citons aussi, à titre d'information, la présence de l'**ail carambole**, *Allium ampeloprasum*, bien implanté sur la Grande Ile, notamment en bordure des prairies et sur les murets, il n'est pas mentionné dans l'atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie de Provost. Selon Livory (1997), à Chausey, cette espèce serait parfois utilisée à des fins culinaires. On peut éventuellement penser que cette espèce ait, à l'origine, été introduite à des fins alimentaires.

Notons aussi la présence, notamment dans les dunes de la presqu'île, de la **vesce fausse gesse**, *Vicia lathyroides*, considérée comme disparue de Chausey par Livory (1995). Cette espèce semble assez mal connue et n'a pas toujours été distinguée des formes chétives de *Vicia sativa*.

Citons également, ça et là, la présence de la **luzerne polymorphe**, *Medicago polymorpha*, considérée comme probablement disparue par Livory (1995).

Notons également la redécouverte de deux touffes de la **doradille de Billot**, *Asplenium billotii*, à la Pointe de l'Enfer. D'après Livory (1995), cette fougère n'aurait jamais été revue à Chausey depuis Corbière.

Notons aussi la présence, ça et là, de la **vulpie ambiguë**, *Vulpia ciliata* subsp. *ambigua*. En 2009, elle était relativement abondante dans la Plaine, ainsi que celle du **silène de France**, *Silene gallica*, ça et là, notamment près de la chapelle et sur le tombolo, etc..

3.3. ESPECES PATRIMONIALES NON REVUES EN 2009

3.3.1. l'oseille des rochers, *Rumex rupestris*

Cette espèce protégée au niveau européen, figurant à l'annexe 2 de la Directive Habitats, n'a pas été revue sur la Grande Ile de Chausey. Livory (1995) dit ne pas connaître cette plante. Selon Zambettakis et Provost (2009), la localité de Chausey aurait été observée entre 1971 et 1997. L'oseille des rochers est classée dans la catégorie « espèce à surveiller ».

3.3.2. Le jonc capité, *Juncus capitatus*

Cette espèce protégée en Basse-Normandie n'a pas été revue en 2009. Elle avait cependant été revue en 2000 dans une petite pelouse, au sud de Grosmont, dans l'Anse à Gruel, par R. Touffait. Cette annuelle a pu disparaître en raison de la fermeture du milieu. Selon Zambettakis et Provost (2009), la localité de Chausey aurait été observée entre 1998 et 2008. Le jonc capité est classé dans la catégorie « espèce estimée en danger de disparition ».

3.3.3. La doradille marine, *Asplenium marinum*

Cette fougère, protégée en région Basse-Normandie, n'a pas été observée sur la Grande Ile en 2009. Elle est classée dans la catégorie « espèce à surveiller » dans la « Flore rare et menacée de Basse-Normandie ». D'après Zambettakis et Provost (2009), la localité des Iles Chausey aurait été observée entre 1971 et 1997.

3.3.4. L'armoise maritime, *Artemisia maritima*

Cette espèce non protégée, appartenant à la liste rouge des espèces végétales menacées du Massif armoricain (annexe 1) et classée dans la catégorie « espèce menacée » en Basse-Normandie, n'a pas été observée sur la Grande Ile en 2009. D'après Zambettakis et Provost (2009), la localité des Iles Chausey aurait été observée entre 1971 et 1997.

3.3.5. La centaurée chausse-trape, *Centaurea calcitrapa*

La centaurée chausse-trape, que Livory (1995) dit avoir observée aux Blainvillais jusqu'en 1988, n'a pas été revue en 2009 ; elle a toutefois pu passer inaperçue, les dates de prospection étant un peu trop précoces pour cette espèce à floraison estivale. Cette espèce non protégée appartient à la liste rouge des espèces végétales menacées du Massif armoricain (annexe 2) et est classée dans la catégorie « espèce à surveiller » en Basse-Normandie.

3.3.6. La laïche de Paira, *Carex pairae*

Cette espèce non protégée, appartenant à la liste rouge des espèces végétales menacées du Massif armoricain (annexe 1), n'a pas été revue en 2009 sur la Grande Ile. La laïche de Paira est mentionnée à Chausey par A. Livory (1995). Elle a éventuellement pu passer inaperçue en raison des tontes précoces.

Le genêt maritime, *Cytisus scoparius* subsp *maritimus*, taxon protégé en Basse-Normandie, est signalé aux Iles Chausey par Zambettakis et Provost (2009), il serait à rechercher dans les secteurs les plus ventés de l'archipel. Il n'est cependant signalé à Chausey ni dans l'atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie ni par Livory (1995).

3.4. PRECONISATIONS DE GESTION EN VUE DE LA CONSERVATION DES ESPECES PATRIMONIALES

3.4.1. L'oeillet de France, *Dianthus gallicus*

Suite à des problèmes d'érosion, des oyats particulièrement vigoureux ont été plantés dans les dunes dans les années 1985 ; ils gênent le développement de l'oeillet de France qui pousse de manière diffuse entre les touffes d'oyat. De plus, la plantation d'oyat semble avoir favorisé l'embroussaillage des dunes, ce qui constitue à terme une menace pour cette espèce protégée.

Il pourrait être envisagé, à titre expérimental, de faucher annuellement, en septembre, la végétation de la dune de l'Anse à Gruel. Pour éviter la formation d'une couche plus ou moins dense, issue de l'entassement des végétaux coupés, risquant, notamment, d'étouffer l'oeillet de France, il est indispensable d'envisager l'évacuation du produit de la fauche vers une prairie qui serait en quelque sorte convertie en zone de compostage. Cette opération serait à réaliser annuellement, en septembre, à partir de l'automne 2011, après installation de carrés permanents destinés au suivi, au fil des années, de l'impact de ces mesures de gestion.

Etant donné la fragilité des dunes, les interventions seraient toutefois à réaliser avec du matériel adapté, ne risquant pas provoquer des dégradations. On pourrait aussi envisager un pâturage extensif de cette dune par des ovins en combinaison avec le fauchage.

Ces mesures de gestion ne suffiront vraisemblablement pas à enrayer le développement de la fougère aigle. Son élimination est difficile ; il faudrait la couper ou mieux encore arracher les frondes dès la repousse, environ une fois par mois, d'avril à septembre, pendant plusieurs années.

3.4.2. Le géranium sanguin, *Geranium sanguineum*

Pour Zambettakis et Provost (2009), « la population de Chausey présente un bon état de conservation et se développe, son maintien nécessite d'éviter tout surpiétinement mais également l'embroussaillage ».

La gestion conjuguant pâturage extensif par les ovins et girobroyage, pratiquée dans la prairie située juste au-dessus de la plage de Port Homard, semble favorable au géranium sanguin ; elle est à poursuivre en sachant toutefois que l'idéal serait de remplacer le girobroyage par un fauchage avec exportation du produit de la fauche.

Comme pour l'oeillet de France, la tendance à l'embroussaillage des dunes constitue également une menace à terme pour le géranium sanguin. Les interventions concernant la dune de l'Anse à Gruel proposées ci-dessus, dans le cadre de la préservation de l'oeillet de France, sont également valables pour le géranium sanguin. Si, au fil des

ans, ces interventions ont un impact positif, elles pourront alors être étendues ultérieurement aux autres dunes sur lesquelles le géranium sanguin est présent.

Un fourré présent dans le secteur sud-ouest de la base du tombolo (voir la cartographie en annexe) a tendance à s'étendre au détriment du géranium sanguin ; un fauchage annuel avec exportation du produit du fauchage pourrait également être envisagé ici aussi. Cette zone étant ouverte au public, il convient d'être vigilant afin d'éviter un piétinement important de la station. Un suivi de l'impact de ces mesures de gestion, par l'intermédiaire de carrés permanents, est souhaitable.

3.4.3. Le trèfle raide, *Trifolium strictum*

Les stations situées en bordure des sentiers passant près de l'Anse aux Chevaux et de la Pointe de Bretagne se trouvent dans des secteurs habituellement tondus régulièrement. Afin de préserver ce trèfle annuel et de lui permettre de produire des graines, il est souhaitable de ne pas faucher les secteurs où il est présent entre le 1er avril et le 1er juillet. Ces préconisations s'appliquent également aux autres stations de trèfle raide présentes sur le territoire de la SCI. Par contre, afin d'éviter une fermeture du milieu qui serait préjudiciable au maintien de cette espèce protégée, il est souhaitable de prévoir un fauchage annuel de la végétation en juillet et éventuellement un deuxième fauchage en septembre avec exportation du produit de la fauche, dans tous les secteurs où ce trèfle est implanté.

En dehors de la population située dans la prairie décapée, dans les autres secteurs, le trèfle raide est situé en bordure de chemin, il convient ici aussi d'être vigilant afin d'éviter un piétinement important des stations, en sachant toutefois qu'un piétinement léger, en maintenant le milieu ouvert, est plutôt favorable à ce trèfle annuel.

Dans tous les cas, l'empierrement ou le remblaiement des sentiers, l'utilisation d'herbicides sont à proscrire, ainsi que les amendements de quelque nature qu'ils soient. Le semis de raygrass à des fins de revégétalisation des zones dénudées est également à bannir, le développement de cette plante vivace se ferait au détriment du trèfle raide qui, lui, est annuel. Un suivi annuel de ce trèfle n'existant plus en Basse-Normandie qu'à Chausey, serait souhaitable, notamment, par l'intermédiaire de carrés permanents.

La prairie décapée située au nord de Château Renault constitue actuellement un milieu favorable au développement du trèfle raide et du trèfle de Boccone. Cependant des mesures de gestion sont à envisager pour éviter la fermeture du milieu afin que ces deux trèfles puissent s'y maintenir. On note en effet le développement d'une végétation concurrente, constituée de vivaces, qui risque, à terme, d'éliminer les deux trèfles annuels. Il s'agit notamment de rosettes de porcelle enracinée, *Hypochoeris radicata*, de touffes de dactyle aggloméré, *Dactylis glomerata*, de quelques genêts, *Cytisus scoparius*. Il est donc souhaitable de procéder à un arrachage manuel de ces plantes concurrentes des deux trèfles, dans l'ensemble de la zone ayant été décapée, afin d'assurer des conditions de milieu favorables à leur développement. Ces interventions seraient à réaliser rapidement.

Dans toute la zone décaissée, on évitera également de faire du feu. Il pourrait être envisagé, dans quelques années, de décaper superficiellement de nouvelles zones à proximité immédiate de la zone décapée préexistante afin qu'elles puissent être colonisées par le trèfle raide et le trèfle de Boccone.

3.4.4. Le trèfle de Boccone, *Trifolium bocconei*

Comme pour l'espèce précédente, la principale menace est la fermeture du milieu. Les mesures de gestion mentionnées précédemment dans le cadre de la préservation du trèfle raide, dans la prairie décapée située au nord de Château Renault, s'appliquent également au trèfle de Boccone.

3.4.5. Le polycarpon à quatre feuilles, *Polycarpon tetraphyllum s.l.*

Ce taxon annuel inféodé aux milieux ouverts est bien implanté sur la Grande île où il semble globalement peu menacé. Cependant, la fermeture du milieu représente un danger potentiel. On pourra le cas échéant prévoir une réouverture du milieu par un décapage du tapis végétal, dans les secteurs où cette espèce est présente.

3.4.6. La romulée à petites fleurs, *Romulea columnae*

Bien implantée sur la Grande Ile, la romulée à petites fleurs ne semble actuellement pas menacée. Cette plante très discrète à floraison très précoce se développe souvent en bordure des chemins, dans des secteurs modérément piétinés ; le piétinement modéré entretient une végétation relativement rase, favorable au maintien de la romulée.

Toutefois, pour éviter l'embroussaillage des bords de sentiers, et maintenir un milieu ouvert favorable à la romulée à petites fleurs, il est souhaitable de faucher une fois par an les bords des chemins où cette plante est présente. Le fauchage est à réaliser entre début juillet et début septembre.

Afin de limiter les risques liés au surpiétinement, il serait souhaitable de diminuer globalement la fréquentation de l'île.

3.4.7. La garance voyageuse, *Rubia peregrina*

Ce taxon bien implanté sur la Grande Ile n'est pas menacé.

3.4.8. La soude ligneuse, *Suaeda vera*

Bien que localisée en deux points de la Grande Ile, la soude ligneuse ne semble pas menacée. Il n'est toutefois pas souhaitable de développer la fréquentation ou des activités dans les secteurs où elle est implantée.

3.4.9. L'atropis fasciculé, *Puccinellia fasciculata*

L'atropis fasciculé a été observé en bordure du chemin entre la ferme et le village des Blainvillais, sur quelques mètres carrés, dans des zones dénudées par le piétinement comportant des flaques d'eau durant la mauvaise saison, et où l'eau de mer remonte occasionnellement lors des forts coefficients de marée.

Cette plante se développe non pas au milieu du chemin dans les zones subissant un surpiétinement mais en bordure du chemin, en secteurs subissant un piétinement modéré, mais cependant suffisant pour maintenir un milieu ouvert, favorable au développement de cette espèce pionnière.

Le remblaiement du chemin, notamment pour combler les flaques d'eau, est à proscrire ; de même que tout apport d'engrais, d'amendement de quelque nature que ce soit ou de désherbant. Tout semis de ray-grass en vue de revégétaliser le chemin est également à bannir, cette plante se développerait au détriment de l'atropis fasciculé.

L'atropis fasciculé étant halophile, c'est-à-dire inféodé aux milieux salés, il est important de laisser l'eau de mer remonter lors des grandes marées dans le secteur où il est actuellement présent.

3.4.10. Le statice anglo-normand, *Limonium normannicum*

Présent sur les vases salées, le statice anglo-normand ne semble pas menacé. Il n'est toutefois pas souhaitable de développer la fréquentation ou des activités dans les secteurs où il est implanté.

3.4.11. L'avoine pubescente, *Avenula pubescens*

L'avoine pubescente est relativement bien implantée sur la Grande Ile et semble peu menacée. Elle est notamment bien présente dans des secteurs régulièrement tondus. Afin de lui permettre de produire des graines il pourrait être envisagé, environ tous les trois ans, de ne pas faucher les secteurs dans lesquels elle est implantée, entre le 1er avril et le 15 juillet. Dans les secteurs habituellement non coupés, elle est potentiellement menacée par la fermeture du milieu. Il pourrait être envisagé de faucher certains des secteurs dans lesquels elle est présente.

3.4.12. Le panicaut de mer, *Eryngium maritimum*

Plutôt bien implanté sur les dunes de la Grande Ile, il ne semble a priori pas menacé sauf à Port Marie en raison de l'embroussaillage de la dune. La dune est envahie par les ronces, le troène, la fougère aigle. La plantation des pins sur la dune semble avoir favorisé son embroussaillage. Il pourrait être envisagé de couper au moins une partie d'entre eux pour réouvrir le milieu et favoriser davantage de diversité. Il serait également souhaitable de procéder au débroussaillage de cette dune tous les ans en septembre, avec exportation des produits coupés. L'élimination de la fougère aigle est cependant difficile ; il faudrait la couper ou mieux encore, arracher les frondes dès la repousse, environ une fois par mois, d'avril à septembre, pendant plusieurs années.

3.4.13. L'orchis bouc, *Himantoglossum hircinum*

Le pied unique d'orchis bouc observé en 2009 dans la dune de Port Marie est menacé par la fermeture du milieu. Il faudrait envisager un débroussaillage annuel du secteur dans lequel il est implanté, de préférence en août.

3.4.14. La renoncule de Baudot, *Ranunculus baudotii*

Présente dans la mare de la jonchaie, la renoncule de Baudot ne semble pas menacée actuellement. Dans le futur, le scirpe maritime pourrait éventuellement s'étendre et envahir la mare ; dans ce cas, il faudrait prévoir le curage d'une partie de la mare, seulement, afin de préserver le stock de graines de renoncule de Baudot présent dans les sédiments.

3.4.15. La cynoglosse officinale, *Cynoglossum officinale*

Observée en un seul point de la Grande Ile, en 2009, cette plante bisannuelle est actuellement menacée de disparition par les tontes répétées. Il est nécessaire de procéder chaque année au repérage des pieds afin qu'ils ne soient pas coupés, faute de quoi la plante ne pouvant produire de graines finira par disparaître, probablement à brève échéance.

3.4.16. L'ail cilié, *Allium subhirsutum*

Bien que très localisé, l'ail cilié ne semble pas menacé actuellement. L'apport de remblais, d'amendements et de désherbant dans le chemin où il est implanté est à proscrire, de même que le nettoyage des murets.

3.4.17. La gesse sphérique, *Lathyrus sphaericus*

Bien implantée, notamment sur la dune de Grande Grève, la rare gesse sphérique ne semble pas menacée actuellement. Elle pourrait cependant le devenir dans le futur, par l'embroussaillage de la dune. Les opérations de gestion proposées sur la dune de l'Anse à Gruel, si elles donnent des résultats satisfaisants, pourront peut-être être reproduites sur la dune de Grande Grève.

3.4.18. L'orchis à fleurs lâches, *Orchis laxiflora*

Cette orchidée est abondante dans la prairie humide où est implanté le lagunage. Afin de lui permettre de produire des graines, il est souhaitable de faucher cette prairie tardivement au moins une fois tous les trois ans, c'est-à-dire fin juillet. Fin juin, lors de notre dernière prospection, nous avons constaté que les fruits étaient encore loin d'être mûrs. Il est souhaitable de remplacer le girobroyage par un fauchage avec exportation des produits coupés vers une autre prairie qui serait consacrée au compostage.

Les rumex nitrophiles sont particulièrement abondants dans cette prairie, notamment *Rumex crispus*. Il serait souhaitable de procéder à leur arrachage manuellement à l'aide d'un outil nommé « arrache-rumex », sorte de fourche à deux dents, qui donne d'excellents résultats à condition toutefois de l'utiliser lorsque le sol est suffisamment humide. Les plantes arrachées seront mises en sac et brûlées afin d'éviter d'augmenter le stock de graines sur le site. A défaut d'arrachage, il pourrait être envisagé de couper les pieds de rumex avant floraison dans le but d'éviter l'augmentation du stock de graines. Là encore, les plantes coupées seront mises en sac et brûlées.

La canne de Provence a été plantée dans cette prairie, en bordure du lagunage ; il serait prudent de procéder à son éradication afin d'éviter tout risque de prolifération de cette espèce non indigène.

3.4.19. Le jonc capité, *Juncus capitatus*

En ce qui concerne le jonc capité, *Juncus capitatus*, non revu en 2009, il pourrait être envisagé, dans les secteurs où il était censé être présent, de décaper le tapis végétal seulement, sans évacuer de terre, afin de préserver le stock de graines. La réouverture du milieu pourrait peut-être permettre à cette espèce pionnière protégée de se développer de nouveau.

3.5. PRECONISATIONS DE GESTION EN VUE DE LA CONSERVATION DES AUTRES ESPECES INTERESSANTES

3.5.1. Le brome de Madrid, *Bromus cf madritensis*

Présent ponctuellement en bordure du chemin du tombolo, le brome de Madrid pourrait être menacé par la fermeture du milieu. Il est souhaitable de procéder à un fauchage de la végétation en septembre, dans le secteur où il est implanté. Bouclant son cycle de reproduction assez tôt, avant la période de forte fréquentation de l'île, ce brome annuel semble favorisé par un piétinement modéré. Tout apport d'engrais, d'amendement et de désherbant est à proscrire. Tout semis de ray-grass en vue de revégétaliser le chemin est également à bannir, cette plante vivace occuperait l'espace au détriment du brome de Madrid qui, lui, est annuel.

3.5.2. La jusquiame noire, *Hyosciamus niger*

Cette belle rudérale bisannuelle est menacée en raison des tontes répétées. Elle a été observée, en 2009, en haut de la plage des Blainvillais où elle est potentiellement menacée par les tempêtes lors des grandes marées ; les graines et les jeunes pieds risquant d'être emportés par la mer. En 2009, l'autre station a été observée au pied de l'enclos du sémaphore où les plantes ont été coupées avant fructification. Comme dans le cas de la cynoglosse officinale, il est nécessaire de procéder au repérage des pieds afin qu'ils ne soient pas coupés, faute de quoi la plante ne pouvant produire de graines finira par disparaître, probablement à brève échéance.

3.5.3. Le mélilot à petites fleurs, *Melilotus indicus*

Cette adventice accidentelle a été observée uniquement devant le portail de Château Renault donnant sur la plage. L'apport de remblais, d'amendements et de désherbant dans le secteur où le mélilot à petites fleurs est implanté est à proscrire. Il pourrait être envisagé de le protéger du piétinement.

3.5.4. Le lotier très étroit, *Lotus angustissimus*

Quelques pieds seulement de lotier très étroit ont été observés en 2009, avec *Trifolium bocconeii* et *Trifolium strictum*, dans la prairie décapée située au nord de Château Renault. Les préconisations de gestion concernant la préservation du lotier très étroit sont les mêmes que celles qui concernent le trèfle raide et le trèfle de Boccone, dans cette prairie.

3.6. ESPECES POTENTIELLEMENT ENVAHISSANTES

Bien que cela ne concerne pas directement le thème de cette étude, signalons, à titre d'information, la présence de griffes de sorcière, *Carpobrotus sp.*, classées dans la liste des espèces potentiellement invasives en Basse-Normandie. Les griffes de sorcière, cultivées à des fins ornementales, sont présentes en plusieurs points de la propriété de la SCI, elles se sont échappées de jardins. Elles sont également présentes dans la partie publique de la Grande Ile. Il serait prudent d'envisager leur éradication, en procédant à leur arrachage méticuleux en évitant de laisser sur place le moindre fragment, les plantes arrachées étant mises en sac et brûlées.

A titre d'information, l'ail triquètre, *Allium triquetrum*, non mentionné dans la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en région Basse-Normandie, est cependant considéré comme une invasive potentielle en Bretagne. Il serait lui aussi à éradiquer, par prudence. Quelques mètres carrés sont présents en bordure de sous-bois, près du départ du chemin menant à Château Renault.

BIBLIOGRAPHIE

ABBAYES H. des et coll., 1971 - Flore et Végétation du Massif armoricain, Tome 1 : Flore vasculaire. Presses Universitaires Bretonnes.

ANONYME, Octobre 2009 - La liste rouge des espèces menacées de France. Orchidées de France métropolitaine. Dossier de presse. Muséum National d'Histoire Naturelle - Comité français de l'UICN.

BOUSQUET T., 2007 - Bilan des découvertes intéressantes des années 2005 et 2006 : Manche. ERICA n°20.

COSTE H. - Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes. Librairie scientifique et technique Albert Blanchard.

FOURNIER P., 1936 - Les quatre Flores de la France. Editions Le Chevalier.

LAMBINON J. et coll., 1999 - Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand Duché du Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines. 4ème édition. Editions du patrimoine du Jardin Botanique National de Belgique.

LIVORY A., 1995 - La flore de Chausey : un archipel sous la loupe des botanistes. L'Argiope n°15.

LIVORY A., 1997 - Stage de Chausey du 21 au 30 juin : complément à la flore de Chausey. L'Argiope n°17.

MAGNANON S., 1993 - Liste rouge des espèces végétales rares et menacées du Massif armoricain. Conservatoire botanique national de Brest. ERICA n°4.

MAGNANON S., HAURY J., DIARD L., PELLOTE F., 2007 - liste des plantes introduites envahissantes (plantes invasives) de Bretagne. Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bretagne.

PROVOST M., 1998 - Flore vasculaire de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen, Tome 1.

PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.

STACE C., 1997 - New Flora of the British Isles. Second edition. Cambridge University press.

TOUFFAIT R., 2000 - Analyse du contexte stationnel d'espèces végétales protégées sur le littoral bas-normand. Tome 2. Conservatoire du littoral – DIREN Basse-Normandie.

TUTIN T G et coll. - Flora Europaea, volumes 1 à 5. Cambridge University Press.

ZAMBETTAKIS C., GESLIN J., GUYADER D.- 2006, Version mise à jour en 2008b - Liste hiérarchisée des espèces rares et patrimoniales. Conservatoire botanique national de Brest – Région Basse-Normandie.

ZAMBETTAKIS C., PROVOST M., 2009 - Flore rare et menacée de Basse-Normandie. Conservatoire botanique national de Brest – Région Basse-Normandie – DIREN Basse-Normandie.

ZAMBETTAKIS C., MAGNANON S., 2008 - Liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en région Basse-Normandie. Identification des plantes vasculaires invasives de Basse-Normandie. Conservatoire Botanique National de Brest, DIREN Basse-Normandie, Conseil régional Basse-Normandie.

[Retour](#)

On ne choisit pas de devenir Chausiais, c'est Chausey qui sélectionne ceux qui resteront un jour, une semaine, ou un siècle.